



# Evaluation SAY ON CLIMATE

France



2024

Notation de transparence

**30%**

d'alignement avec  
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

**7/20**

SCORE NARRATIF

ABC **D** E

SCORE DE TENDANCE



*Bien qu'Eramet annonce une ambition de neutralité carbone d'ici 2050, celle-ci ne porte que sur les scopes 1 & 2 et ne s'aligne pas sur un scénario 1,5°C. De même, le scope 3 n'est pas intégré dans la stratégie globale de l'entreprise, que ce soit dans les objectifs à court, moyen et long termes, ou dans les investissements, ce qui questionne sur l'ambition des objectifs fixés. Parallèlement les investissements dédiés aux scopes 1 et 2 sont faibles d'ici 2035 relativement aux montants des Capex globaux. Au niveau de son plan d'actions, nous saluons la divulgation de la contribution de chaque action aux objectifs des scopes 1 et 2 mais incitons l'entreprise à donner plus d'information sur les leviers de décarbonation identifiés en précisant les dépenses d'investissement associées. Par ailleurs, l'entreprise devrait appliquer ce même principe au scope 3, pour lequel très peu d'informations sont divulguées, et ce, seulement jusqu'en 2025.*

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Le périmètre évolue donc cette année pour s'étendre aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT sur le secteur Générique](#)

En collaboration avec :



World  
Benchmarking  
Alliance



Avec la contribution  
du programme Life de  
l'Union Européenne

# ERAMET

## ● Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2050

- ▷ N'inclut pas le scope 3
- ▷ Manque de précision sur la part allouée à la réduction et celle dédiée à la compensation
- ▷ Les moyens pour y parvenir ne sont pas explicites y compris la part du recours aux technologies de CCS ou CCUS au-delà de 2035

## ● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire validée well below 2°C par la SBTi à moyen terme (2035) pour les scopes 1 et 2 seulement

## ● Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1 (15%)  
2,81 MtCO<sub>2</sub>eq (vs 2022 : 2,99)

SCOPE 2 (1%)  
0,20 MtCO<sub>2</sub>eq (vs 2022 : 0,24)

SCOPE 3 (84%)  
15,4 MtCO<sub>2</sub>eq (vs 2022 : 18,5)

90% des émissions des scopes 1 et 2 concernent les activités pyrométallurgiques (métallurgie d'extraction) et 10% concernent les activités minières

70% des émissions du scope 3 provient des ventes

## ● Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduire les émissions des scopes 1 et 2 en intensité à 0,221 tCO<sub>2</sub>eq/tonne de produit sortant d'ici 2026

Réduire de 10% l'empreinte carbone dans les activités d'extraction d'ici 2026 ▷ Année de référence non communiquée

- ▷ Absence d'objectif communiqué en absolu et sur l'ensemble des scopes
- ▷ Absence d'information publique sur la valeur actuelle de l'intensité des émissions scopes 1 et 2 par tonne de produit sortant ne permettant pas d'évaluer le niveau d'ambition de l'objectif pour 2026

## ● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Réduction de 40% des émissions en absolu des scopes 1 et 2 d'ici 2035 vs 2019

- ▷ Absence d'objectif communiqué sur le scope 3

## ● Cible de réduction des émissions de GES à long terme

▷ Aucun objectif de réduction à long terme sauf à atteindre la neutralité carbone en 2050 sur les scopes 1 et 2

- ▷ Entre 2035 et 2050 il restera 60% de réduction des émissions de l'objectif sur les scopes 1 et 2 à accomplir (vs 2019, sans tenir compte de la compensation)
- ▷ Absence d'information pour le scope 3

## ● Mesures du plan d'actions

D'ici 2026, construire et valider la transition vers des alliages « near-zero » sur la métallurgie

D'ici 2035 :

### SCOPES 1 et 2 :

Contribution des actions à l'objectif de réduction de -40% des émissions en valeur absolue des scopes 1 et 2 d'ici 2035 :

- Utilisation de bio-réducteurs (-15%)
- Passage au gaz naturel (-9%)
- Capture et séquestration du carbone (-7%)
- Énergies renouvelables (-7%)
- Autres (-2%)

Plus précisément :

- Sur 90% des émissions des scopes 1 et 2, les principaux projets sont : sourcing ou production d'électricité décarbonée (site aux USA), actions d'efficacité énergétique (production d'électricité à partir des gaz d'exhauste dans la production d'alliages de Manganèse); remplacement des carbo-réducteurs fossiles par des biocarbones issus de biomasse (alliages de manganèse); déploiement (étude de faisabilité en cours) d'un système de capture, liquéfaction, transport et stockage de CO<sub>2</sub> sur le site de Sauda (Norvège).
- Sur 10% des émissions des scopes 1 et 2 : d'autres initiatives de décarbonation sont en cours (type production d'électricité d'origine photovoltaïque sur les sites au Sénégal et en Argentine)

### SCOPE 3 :

Convaincre 67% des fournisseurs/clients de rang 1 de prendre des engagements climatiques d'ici à 2025

Contribution des actions aux objectifs de réduction sont détaillées pour les scopes 1 et 2

- ▷ Mais manque de détail sur le plan d'actions pour le scope 3 et absence d'information après 2025

## ● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Ambition d'investir 500M€ d'ici à 2035 (investissements directs) pour parvenir à l'objectif de neutralité carbone sur scopes 1 et 2 d'ici 2050

- ▷ Investissements étalés sur plus de 15 ans alors que sur l'année 2024, l'entreprise va investir 500 M€ pour pérenniser la croissance (notamment croissance de la production et du transport de minerai au Gabon (150M€) et développement du projet Lithium en Argentine (250 M€))
- ▷ Pas d'information sur les CAPEX dédiés au Scope 3 à 2035
- ▷ 0,26% des CAPEX alignés à la taxonomie (2,3 millions d'euros) alors que le taux de CAPEX éligibles à la taxonomie est de 17,75%

## ● Rémunération

Rémunération variable annuelle de la Présidente Directrice-Générale, des cadres et du comité exécutif :

Objectifs collectifs : 75% de la rémunération variable parmi lesquels :

Critère de 5% sur les objectifs liés à la décarbonation & critère de 15% sur la feuille de route RSE

Objectifs individuels : 25% de la rémunération variable sans aucun critère carbone

- ▷ Finalement le critère lié à la décarbonation équivaut à 4% et le critère lié à la feuille de route RSE équivaut à 11%

Rémunération long terme de la Présidente Directrice-Générale,

cadres et managers clés du groupe :

Critère de 5% sur les objectifs liés à la décarbonation & critère de 20% sur la

feuille de route RSE

- ▷ Les critères carbone ne sont pas quantifiés : « réduire l'empreinte carbone de notre chaîne de valeur »

Point d'étonnement global : pratique étrange d'évaluer une majorité de la rémunération sur un seul critère financier

## ● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la mise en œuvre

## ● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Point de vigilance : Même si nous soulignons l'effort de transparence de l'entreprise dans l'ensemble de son DEU et sa feuille de route RSE, nous souhaitons porter un point d'attention sur les périmètres des objectifs de réduction qui ne sont pas toujours bien précisés

Légende :

- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

# ERAMET



**SCORE DE PERFORMANCE**

**7 / 20**

**SCORE NARRATIF**

A B C **D** E

**SCORE DE TENDANCE**



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
<b>Cibles</b>	2/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eramet définit un objectif en absolu, entre 2019 et 2035, de réduction des émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 &amp; 2 à hauteur de 40%, ce qui aligné avec un scénario de "WB2D" de SBTi. Le Scope 3 n'est pas objectivé sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le futur, ce scope représentant pourtant plus de 71% du bilan carbone d'Eramet.</li> <li>Deux axes d'amélioration seraient de mettre à jour l'objectif de réduction des Scopes 1 &amp; 2 pour l'aligner sur un scénario 1,5°C, et définir un objectif de réduction sur le Scope 3.</li> </ul>
<b>Investissement matériel</b>	0/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'alignement taxonomique d'Eramet est insuffisant (1% d'alignement pour les Capex) et l'entreprise ne fournit pas la part des dépenses d'investissements qui seront attribuées à des actions de décarbonation. Le Groupe mentionne un investissement direct d'environ 500 millions d'euros d'ici à 2035 permettant de mettre en œuvre les leviers de réduction des émissions identifiés.</li> </ul>
<b>Investissement immatériel</b>	0/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eramet ne fournit pas de données passées ou futures sur les investissements R&amp;D dans des technologies d'atténuation du changement climatique.</li> </ul>
<b>Performance des produits vendus</b>	9/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données d'Eramet démontrent une augmentation forte des produits bas-carbone, en absolu. Toutefois, le Groupe ne démontre pas de données précises, pluriannuelles sur les prévisions d'émissions ou de croissance d'activité sur les différents produits ainsi que sur la répartition du Scope 3 sur les différents produits.</li> </ul>
<b>Management</b>	10,6/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie bas-carbone est amenée au plus haut niveau hiérarchique de l'entreprise. L'analyse de scénario est poussée et suit une méthodologie reconnue en France (OCARA), selon différents scénarios reconnus internationalement (IEA, GIEC). Un pilotage du plan d'action à l'aide du prix carbone est mis en place.</li> </ul>
<b>Engagement fournisseur</b>	12,2/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eramet s'est engagé dans une politique d'achats responsables, qui vise à privilégier les fournisseurs proposant des produits ou des services respectant des critères environnementaux. Le Groupe assure la traçabilité et la transparence de l'empreinte environnementale de certains de ses produits (conformément à l'initiative « Green metals &amp; tracability ») mais cela pourrait être étendu à l'ensemble des produits.</li> </ul>
<b>Engagement client</b>	4/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eramet soutient des associations professionnelles impliquées contre le réchauffement climatique, et s'implique dans la politique internationale et régionale à ce sujet. Un processus de revue des associations, pour vérifier que leurs actions rentrent dans un scénario 1,5°C, est à mettre en place.</li> </ul>
<b>Politique d'engagement</b>	13,4/20	6%	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nouveaux modèles économiques bas carbone sont créés mais il n'y a pas de données précises de réduction des émissions ou de croissance d'activité sur les différents modèles économiques. Le Groupe ne semble pas tendre vers une réduction de la production ou une suppression des modèles économiques carbonés.</li> </ul>
<b>Modèle d'affaires</b>	3/20	10%	

**Cohérence du plan :**

- L'entreprise Eramet s'est engagée, publiquement et officiellement via l'initiative SBT, à réduire ses émissions directes de 40% d'ici 2035 par rapport à 2019. Ces engagements sont suivis d'un plan d'action, axé sur 3 grands points : l'engagement des fournisseurs, l'engagement des clients et les projets bas-carbone d'extraction minière et de production d'énergie. De plus, de nouveaux modèles économiques apparaissent, pour recycler certains minerais.
- Cependant, ces différents engagements et actions définis ne permettent pas une réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec un scénario 1,5°C, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Les actions dans le passé montrent que ce sujet du dérèglement climatique est pris en compte au sein de l'entreprise, mais est traité selon le minimum méthodologique et sans faire attention aux risques sur la chaîne de valeur complète.

**Les axes d'amélioration :**

- Le Groupe pourrait davantage publier sur la répartition du Scope 3 sur les différents produits ainsi que se définir un objectif sur ce scope. Eramet pourrait améliorer le pilotage du plan d'action (mesures de suivi et de réussite des actions, quantification CO2, projection financière).

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgarion des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en oeuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

**3**

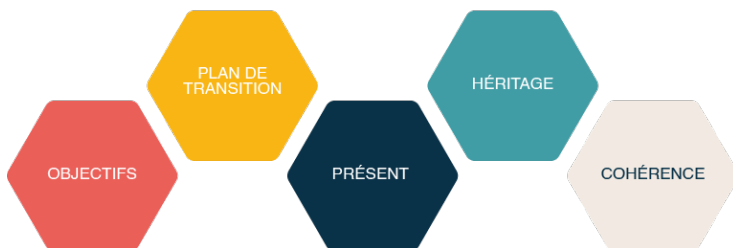
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

## ACT ÉVALUATION

### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

**20**

**A**

**+**

### SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

### SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

### SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

# Méthodologie ACT

## Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Cibles</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
<b>Investissement immatériel</b>	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
<b>Performance des produits vendus</b>	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments à faible émission
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
<b>Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
<b>Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>Clients</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.3 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.4 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
<b>Modèle d'affaires</b>	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie